



**REUNION-DEBAT SUR LE THEME
LA LEGALISATION DES DROGUES : PEUT-ELLE CONCOURIR A LA LUTTE
CONTRE LA CRIMINALITE ORGANISEE ?**

25 mars 2013 (9 – 12 heures)
Centre de conférences San Francisco, Quito
Salón Landábuero, niveau 2

Note explicative

On sait depuis fort longtemps que le lien entre drogue et crime organisé est un problème qui transcende les frontières nationales et qui appelle des solutions concertées au niveau mondial. Au fil des années, les Nations Unies ont adopté un certain nombre de mécanismes en vue de réduire la consommation de drogue et de combattre la criminalité organisée. Les principaux instruments des Nations Unies dans ce domaine - la Convention unique sur les stupéfiants (1961), la Convention sur les substances psychotropes (1971) et la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1988) - ont contribué à la mise en place dans de nombreux pays de systèmes juridiques fondés sur la prohibition des drogues aux niveaux de la production, du trafic et de la consommation. Malgré le déploiement massif de policiers et autres moyens destinés à faire appliquer ces cadres juridiques, la production, la consommation et le trafic de substances interdites ont cru de façon exponentielle au cours des 30 dernières années. Violence massive et létale et corruption des piliers de la gouvernance démocratique ont encore aggravé ce problème dans des régions entières.

Ces dernières années, un débat s'est engagé sur les avantages potentiels et les défis de la légalisation (ou de la dépénalisation) de la drogue. Ses partisans affirment que la légalisation porterait un rude coup au crime organisé en privant les cartels de la drogue de leurs ressources et qu'elle autoriserait ainsi un redéploiement des forces de l'ordre vers la répression d'autres types de criminalité. Ses opposants, quant à eux, soutiennent que la libéralisation des lois sur la drogue n'aurait pas d'incidence sur les groupes criminels, qui ont déjà fait la preuve de leur étonnante capacité à diversifier leurs activités criminelles. Ce débat a connu un second souffle avec l'irruption de maladies se propageant par l'injection de drogues, comme le VIH/sida. On a alors avancé que le volet de la demande ne devait pas être négligé et que la toxicomanie devait être traitée comme un dossier de santé publique et non comme un problème de justice pénale.

Le débat portera sur les réussites et les difficultés que connaissent les politiques actuelles en matière de drogue dans les pays consommateurs, les pays fournisseurs et les pays de transit. On y réfléchira au positionnement des parlementaires en tant que leaders clés dans la mise en place de cadres juridiques tirant pleinement parti des données disponibles et des connaissances scientifiques sur la production et la consommation des drogues. Plus précisément, la réunion-débat tentera d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- Comment le trafic de drogue alimente-t-il le crime organisé, et quelle réponse peut-on y apporter ?
- Les lois en vigueur sur les drogues ont-elles atteint leurs objectifs d'amélioration de la santé publique et de lutte contre le crime organisé ?
- Quelles sont les alternatives à la prohibition des drogues, et sont-elles viables ? Quels en sont les risques ?
- De quelles autres politiques et décisions faut-il assortir la légalisation ou la dépénalisation des drogues afin de lutter efficacement contre la multitude de problèmes liés à la criminalité organisée ?
- Comment concilier santé publique et opposition à la légalisation des drogues ?
- Quel est ici le rôle des parlementaires en tant que législateurs et faiseurs d'opinion ?